

# **ESCROQUERIE École de communication**

Par nickolas, le 14/09/2016 à 16:03

Bonjour à tous,

Je ne suis pas étudiant en droit, mais j'ai besoin d'un (petit) coup de pouce.

Je me suis inscrit à une école privée de com' pour faire un master en alternance dès septembre prochain.

En février dernier, j'ai très moyennement raté le concours d'entrée mais j'ai obtenu 11 à l'écrit et 18 à l'oral. (18 pour un entretien oral que je n'ai pas passé).

Je devais donc depuis cette date trouver une entreprise d'accueil pouvant m'accueillir dans le cadre d'un contrat pro.

j'ai payé 800 euros de frais d'inscription remboursables (La somme de 500 euros de frais de dossier déduite de ces frais d'inscription).

La date limite pour trouver une entreprise était le 31 juillet.

À partir de ce moment là, les 800 euros ne sont plus remboursables.

Peu d'étudiants ayant trouvé leur entreprise au 31 juillet, la date a été décalée au 19 septembre 2016. Je suis allé en personne à l'école pour leur demander si les 800 euros seraient remboursés si je me désistais avant le 19 septembre et on m'a affirmé que oui.

Je n'ai pas de preuve écrite concernant le remboursement total de ces 800 euros à part un mail ou j'annonce que je passerais à l'école le 25 juillet pour en être sûr. (je connais et me rappelle de la personne m'ayant confirmé que les 800 euros seraient remboursés)..

Aujourd'hui, je n'ai pas trouvé d'entreprise, je viens d'appeler l'école pour faire annuler mon inscription et on me dit que je ne récupèrerai que 300 euros (800-500)

il s'agit d'une grosse arnaque pour moi.

le jour de l'inscription, on m'a dit qu'une fois les 800 euros payés, j'aurais accès à tous le réseau de l'école (European Communication School de TOULOUSE), réseau quasi inexistant. Les offres d'alternance que l'école me faisaient paraître étant les même que je pouvais trouver sur les sites pole emploi ou indeed...

Il s'agit d'une escroquerie dans la mesure ou ils m'ont accepté alors que mes résultats ne

valaient pas 11 et 18, tout ça pour que je paie 800 euros, ensuite ils ne m'ont quasiment pas aidé à trouver une entreprise et le réseau dont il se sentaient avant que je paie est inexistant (publicité mensongère).

Je souhaiterais aujourd'hui récupérer la totalité des 800 euros.

Connaitriez-vous des solutions ?

Puis-je porter plainte?

Les menacer de les afficher sur des services consommateurs ?

Merci à celui qui aura un moment pour répondre,

Bonne continuation à vous tous!

## Par nickolas, le 14/09/2016 à 16:08

(test pour voir si je reçois une notification par mail quand on me répond)

## Par Isidore Beautrelet, le 14/09/2016 à 16:43

## Bonjour

Mettez vous vite en rapport avec une association de défense des consommateurs. Si vous êtes plusieurs étudiants à être concernés, il sera peut-être possible de déclencher une action de groupe.

### Par nickolas, le 15/09/2016 à 09:59

Je suis sûr que nous sommes plusieurs étudiants à être dans cette situation, mais vu que les tests d'entrée étaient individuels, je n'ai pu en rencontrer aucun.

Comment rentrer en contact avec les associations de consommateurs ? quelle est la marche à suivre ?

Merci pour ta réponse!

## Par Isidore Beautrelet, le 15/09/2016 à 10:05

### Bonjour

Bah tout simplement en recherchant si "que choisir", "60 million" ou consorts ont une agence dans la ville ou à défaut le département, où se situe l'école. Téléphonez ou rendez-vous

directement à l'agence pour expliquer votre problème.

Par nickolas, le 15/09/2016 à 10:07

Super, je vais les contacter,

Merci pour tes réponses

Par Isidore Beautrelet, le 15/09/2016 à 10:09

De rien, tiens nous au courant de la suite.